



PLAN

DÉPARTEMENTAL
D'INSERTION

2010-2013

- L A
D R O
M E -

LE DÉPARTEMENT

SOMMAIRE	1
ÉDITORIAL	2
INTRODUCTION	4
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	10
ANIMER LE PILOTAGE DU DISPOSITIF ET ORGANISER L'ARTICULATION DES ACTEURS	12
FAVORISER L'ACCES AUX DROITS ET ENCOURAGER LA PARTICIPATION CITOYENNE DES USAGERS ...	12
RENFORCER LE LIEN AVEC LE MONDE DE L'ECONOMIE	13
CONTROLLER, EVALUER, COMMUNIQUER	13
DESCRIPTIF DES OBJECTIFS	14
ANIMER LE PILOTAGE DU DISPOSITIF ET ORGANISER L'ARTICULATION DES ACTEURS	16
Objectif 1 : Rénover l'articulation entre les niveaux politique et opérationnels central et territorial	
Objectif 2 : Fédérer les acteurs et animer le réseau	
Objectif 3 : Formaliser des outils de travail communs pour améliorer la qualité de la prise en charge de l'utilisateur	
FAVORISER L'ACCES AUX DROITS ET ENCOURAGER LA PARTICIPATION CITOYENNE DES USAGERS ...	18
Objectif 4 : Développer les liens entre professionnels et notamment professionnels de l'action sociale et de santé	
Objectif 5 : Faciliter l'accès aux droits	
Objectif 6 : Encourager la mobilisation citoyenne des usagers	
RENFORCER LE LIEN AVEC LE MONDE DE L'ECONOMIE	20
Objectif 7 : Favoriser les réseaux d'employeurs et leurs liens avec les Structures d'insertion par l'activité économique	
Objectif 8 : Outiller et appuyer les employeurs dans leurs démarches de recrutement et d'intégration	
Objectif 9 : Développer l'autonomie et la capacité d'adaptation des bénéficiaires demandeurs d'emploi	
Objectif 10 : Encourager l'insertion par la commande publique	
CONTROLLER, EVALUER, COMMUNIQUER	22
Objectif 11 : Constituer un groupe de travail expert et des outils d'évaluation	
Objectif 12 : Construire un dispositif de communication clair, facilement mobilisable et adapté aux différents interlocuteurs du dispositif	
Objectif 13 : Maintenir la vigilance sur le contrôle des financements publics	
ANNEXES / tableaux récapitulatifs	24
ANIMER LE PILOTAGE DU DISPOSITIF ET ORGANISER L'ARTICULATION DES ACTEURS	24
FAVORISER L'ACCES AUX DROITS ET ENCOURAGER LA PARTICIPATION CITOYENNE DES USAGERS ...	25
RENFORCER LE LIEN AVEC LE MONDE DE L'ECONOMIE	26
CONTROLLER, EVALUER, COMMUNIQUER	27
TABLE DES SIGLES	27

A decorative graphic consisting of several horizontal rows of small white dots on a blue background, framing the word 'ÉDITORIAL'.

ÉDITORIAL

En 2006, après une année d'une démarche participative innovante et riche d'enseignements, l'Assemblée départementale approuvait à l'unanimité un Plan départemental d'insertion volontaire et dynamique.

Ce plan pluriannuel est arrivé à son terme fin 2009.

Forts des résultats encourageants et des pratiques efficaces qu'il a générés mais aussi conscients que la demande sociale reste criante, nous avons souhaité élaborer un nouveau Plan départemental d'insertion (PDI) pragmatique et souple.

Ce nouveau PDI a dû également s'inscrire dans le contexte de la généralisation du Revenu de solidarité active et des récentes réformes des finances locales et des collectivités territoriales.

Face à la crise économique qui déstabilise le marché de l'emploi et dont les conséquences sociales sont graves, nous voulons agir pour une offre d'insertion coordonnée, compréhensible et adaptable aux besoins des Drômois en difficulté.

Les objectifs et les actions que le PDI propose sont issus, cette fois encore, d'une démarche partenariale qui a suscité des échanges fructueux.

Ce nouveau PDI est donc celui de la consolidation du RSA et de ses outils, de la coopération accrue des différents acteurs de l'insertion et du renforcement du volet social des politiques d'insertion. Son objectif prioritaire est de répondre au mieux aux besoins des plus vulnérables de nos concitoyens pour les accompagner dans leur accès à l'autonomie.

Encore une fois, nous comptons sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire, professionnels, bénévoles, institutionnels et associatifs, pour faire vivre ce nouveau plan dans l'intérêt des bénéficiaires. La lutte contre la précarité impose une exigence de solidarité à laquelle nous devons tous participer.

Didier GUILLAUME
*Président du Conseil général,
Sénateur de la Drôme*

Pierre COMBES
*Vice-Président du Conseil général,
chargé de l'insertion*



INTRODUCTION

Initié par la concertation à l'occasion des Assises de l'Insertion en 2005, le Plan départemental d'insertion (PDI) 2006-2009 est arrivé à son terme. Comme le Département s'y était engagé, une évaluation consolidée de ce plan a été réalisée en 2009. Plusieurs groupes, associant une cinquantaine d'acteurs de l'insertion sociale et professionnelle, se sont réunis avant une restitution le 21 septembre 2009 à l'Hôtel du Département.

Le résultat de ce travail commun constitue un bilan qualitatif du PDI qui a vocation à compléter l'analyse quantitative menée en continu par les services départementaux (chiffres mensuels et trimestriels).

L'état des lieux chiffré et le bilan qualitatif ont servi de base à l'élaboration des orientations et des actions du nouveau PDI 2010 – 2013 présenté dans ce document.

■ Contexte

Le cadre juridique général est apporté par la loi du 1^{er} décembre 2008 portant sur la généralisation du RSA et réformant les politiques d'insertion.

Au 1^{er} juin 2009, un peu plus de 20 ans après l'adoption de la loi Rocard instaurant le Revenu minimum d'insertion (RMI), le RSA est venu remplacer le RMI ainsi que l'Allocation de parent isolé (API). Il permet également aux personnes qui ont de faibles revenus professionnels de bénéficier d'une allocation complémentaire calculée en fonction des ressources totales du ménage et de la composition familiale.

En visant un public élargi, « le RSA a pour objet d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, afin de lutter contre la pauvreté, encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et aider à l'insertion sociale des bénéficiaires. » (art.1 titre 1er loi n°2008-1249).

La généralisation de l'allocation RSA s'accompagne d'une réforme globale des politiques d'insertion. Celle-ci tend à organiser les modes de collaboration en conférant de nouvelles compétences aux différents acteurs locaux. Ainsi :

- les Caisses, CAF et MSA, jusqu'alors en charge du versement de l'allocation, sont désormais instructeurs des demandes de RSA et peuvent être parties prenantes d'un dispositif commun d'orientation ou de pré-orientation des bénéficiaires
- les Centres communaux d'action sociale (CCAS) sont potentiellement instructeurs eux aussi, à condition de se saisir de cette compétence
- le Pôle emploi, opérateur central du Service public de l'emploi, est clairement identifié, au vu des missions qui lui sont conférées par la loi de février 2008, sur l'accompagnement professionnel des publics dans le cadre du RSA.

Le Département, en sa qualité de chef de file de l'insertion a en charge l'organisation et la coordination du dispositif sur son territoire, dans sa globalité.

Il doit, d'une part, construire avec ses partenaires les modalités opérationnelles de prise en charge de l'usager tout au long de son parcours d'insertion. Cette organisation est formalisée, conformément à la loi, par la Convention d'orientation et d'accompagnement adoptée dans la Drôme le 19 octobre 2009.

Il a en charge, d'autre part, l'élaboration d'un Pacte territorial pour l'insertion (PTI), qui doit être conclu a minima entre le Département, l'Etat et la Région. Ce document organise la complémentarité et la coordination de l'action des différents acteurs intéressés par l'insertion des publics en difficulté avec pour objectif la mise en place d'un Service public de l'insertion partagé. Il matérialise les orientations prioritaires de ses signataires au regard des spécificités du territoire et des besoins des publics, ainsi que les moyens mobilisés pour ce faire.

Parallèlement à l'existence de ce Pacte, la loi du 1^{er} décembre 2008 maintient l'élaboration et l'adoption par l'Assemblée Départementale d'un Programme départemental d'insertion, plan d'actions au service de la politique départementale d'insertion. Il définit les axes d'intervention que le Département se fixe ainsi que les moyens qu'il envisage de mobiliser pour atteindre ses objectifs.

En revanche, la loi du 1^{er} décembre 2008 ne prévoit plus l'existence des Commissions locales d'insertion (CLI). Instances techniques, leur mission de suivi du parcours des usagers sera assurée par les équipes pluri-disciplinaires, associant des professionnels et des représentants des bénéficiaires. Il appartient en revanche au Président du Conseil général de décider ou non du maintien de leur mission d'animation du territoire et de déclinaison locale de l'offre d'insertion et de la forme que cela peut prendre.

■ Les modalités de mise en œuvre du RSA dans la Drôme :

Les préconisations de la loi du 1^{er} décembre 2008 impliquent la construction d'un partenariat renouvelé, des changements de pratiques et l'élaboration d'une culture commune aux différents acteurs de l'insertion : services du Département, Pôle emploi, CAF, MSA, Missions locales, etc.

Dans la Drôme, le Département a, dans un premier temps, souhaité rappeler à ses partenaires plusieurs principes essentiels à la construction d'une politique de solidarité départementale :

- accueil de proximité
- équité de traitement
- lisibilité du dispositif et simplification du parcours de l'usager
- réduction des délais de mise en parcours d'insertion
- développement d'une culture commune des différents acteurs
- optimisation des moyens de droit commun de chaque acteur au bénéfice de l'usager pour une prise en charge adaptée et efficace.

A partir de ces prérequis, de son expertise en matière d'insertion et d'accompagnement des publics en difficulté ainsi que de l'évaluation du PDI 2006/2009, le Département a construit et adapté selon les territoires et les publics les modalités d'accueil, d'information, d'instruction des droits, d'orientation et d'accompagnement des personnes. Ce dispositif, nouveau pour sa partie accueil / instruction et largement renouvelé pour sa partie orientation / accompagnement, reste à éprouver et à parfaire au regard de son adéquation aux besoins et aux capacités des personnes.

Dans un second temps, afin de définir une politique partagée d'insertion, le Département a décidé de construire et de signer le PTI avec les institutions qui y contribuent financièrement mais aussi avec les partenaires de proximité que sont les Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et les CCAS. Un travail commun s'est engagé et le PTI est signé au mois de juin 2010.

Le PDI constitue donc un outil au service du PTI, détaillant plus spécifiquement les actions et les objectifs poursuivis par le Département.

Si les outils d'accompagnement professionnel sont coconstruits avec le Pôle Emploi, le Département exerce son rôle de chef de file de l'action sociale et en particulier de l'insertion, en assurant directement les missions liées à l'insertion sociale afin de poursuivre un accompagnement au plus près des besoins des bénéficiaires : missions locales, accueils de jour, associations...

L'insertion par la commande publique au travers des marchés publics étant maintenant entrée dans les usages du Département, il s'emploie à diffuser et à transmettre ces pratiques. Enfin, le Département contribue aux côtés de l'Etat au financement des contrats aidés.

Fort de son expérience d'acteur de proximité, le Département a fait le choix de conserver les CLI, en en faisant, davantage encore, des outils d'animation politique du réseau, de mise en œuvre opérationnelle de ses orientations stratégiques et d'analyse des besoins des usagers.

■ Méthode :

Les actions du PDI formant une politique publique complexe et multipartenariale, le Département de la Drôme avait choisi d'inscrire dans le PDI 2006-2009 les modalités de contrôle et de suivi de ses actions et son évaluation continue, régulière et finale.

Ainsi, les services départementaux ont récolté chaque mois des indicateurs chiffrés de la politique d'insertion. Ils ont édité des bulletins trimestriels et semestriels ainsi que des bilans annuels. Chaque année, une restitution de ces bilans était faite par Pierre COMBES, Vice-président chargé de l'insertion en Assemblée départementale et au sein des 5 CLI plénières.

Pour l'évaluation finale des actions du PDI 2006-2009, le Département a souhaité poursuivre la même démarche participative qui avait présidé à son élaboration. Associant l'ensemble des acteurs du secteur de l'insertion, cette démarche a permis une approche pluridisciplinaire qui donne à voir la personne en insertion dans sa globalité.

Une cinquantaine de partenaires ont travaillé avec les services départementaux au sein de trois groupes en lien avec les trois grandes orientations du PDI :

- le groupe n°1, qui s'est réuni à Montélimar, était en charge de l'évaluation du développement et de l'efficacité des partenariats et du travail en réseau
- le groupe n°2 a travaillé à Bourg-de-Péage sur l'évaluation de l'offre de formation professionnelle et de l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RMI
- le groupe n°3, dont les réunions ont eu lieu à Crest, a évalué l'adéquation de l'accompagnement aux problèmes des publics les plus en difficulté

Ces groupes ont travaillé durant les mois de mai et juin 2009 et une restitution de leurs travaux a eu lieu le 21 septembre 2009 à l'Hôtel du Département. Les mêmes groupes se sont ensuite réunis (de décembre 2009 à février 2010) afin de participer à l'élaboration du présent plan. S'y sont joints des représentants des usagers.

■ Etat des lieux

En 2007, la moitié des ménages fiscaux drômois ont déclaré un revenu inférieur à 16 350 €. C'est près de 1 000 € en dessous de la France métropolitaine et 1 800 € en dessous de la région Rhône-Alpes.

La faiblesse de ces revenus est notamment due à un taux de chômage plus important, une plus grande proportion d'emplois précaires, touchant en particulier les femmes, et un taux de personnes âgées à faibles revenus plus élevé. Le niveau de vie de la Drôme est ainsi inférieur à celui de la région.

A la fin de l'année 2009, la Drôme avait le taux de chômage (pour le 4^{ème} trim. 2009) le plus élevé de la région Rhône Alpes avec 10,9% de la population active demandeuse d'emploi.

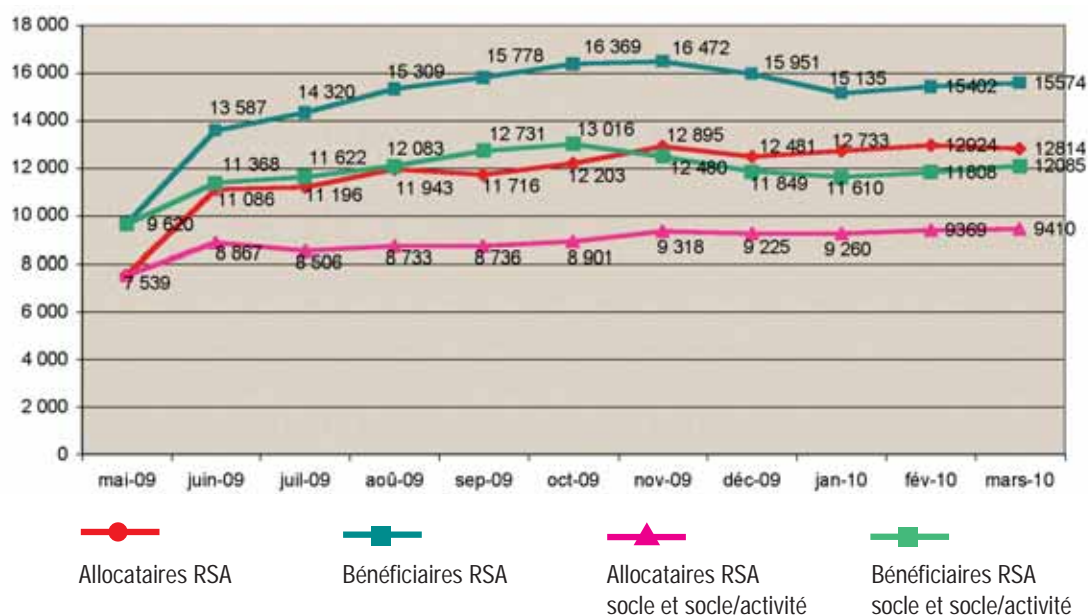
Sur l'année 2009, l'emploi salarié a baissé de 2,2% dans le département.

Les disparités de revenus entre les zones urbaines et les zones rurales restent importantes. Dans ces dernières, les personnes en situation d'insertion sont très isolées et souffrent des problèmes liés à la mobilité.

Des signes encourageants mais une conjoncture peu favorable à l'insertion

Entre janvier 2007 et décembre 2008, le nombre de bénéficiaires et d'allocataires du RMI n'a cessé de décroître. Fin 2008, on dénombrait dans notre département 9 320 bénéficiaires et 7 015 allocataires. Pour mémoire, en juin 2008, ils étaient 9510 et 7216 et fin 2007, 9812 et 7325, soit des baisses respectives de 6% et 5%. Le dispositif du RMI enregistré, fin 2008, plus de sorties que d'entrées (3617 contre 3472). Malgré cette baisse, la part du budget départemental consacrée au PDI est restée stable entre 2007 et 2008 soit 6,4 millions d'euros.

Bénéficiaires et allocataires du RSA

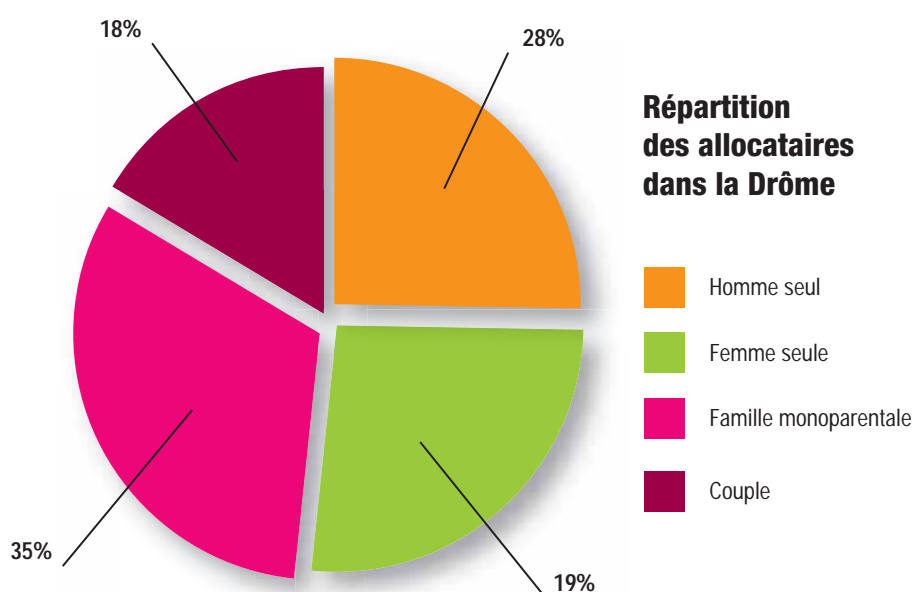
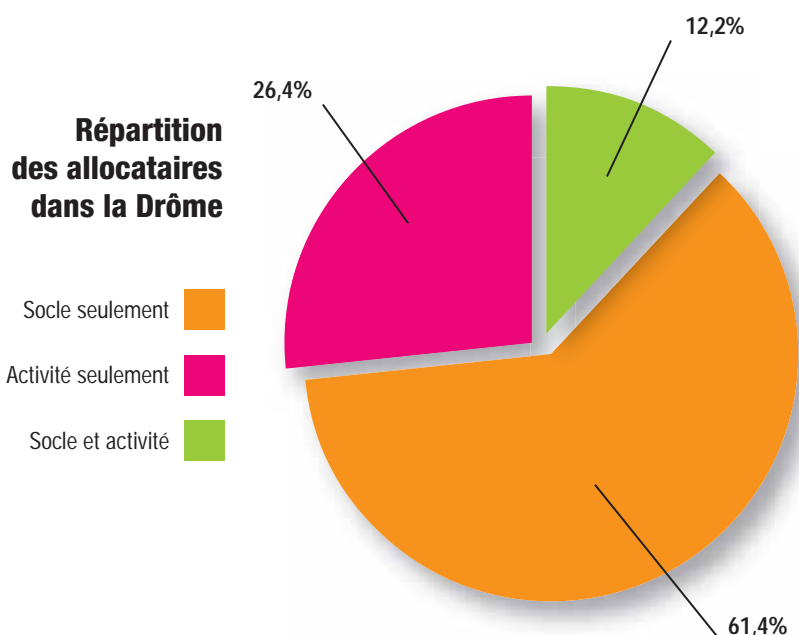


Malheureusement la crise économique frappe en priorité les personnes les plus fragiles et l'augmentation du chômage est une réalité dont les répercussions sociales sont importantes. Entre le 31 décembre 2008 et le 31 mai 2009, le nombre de bénéficiaires et d'allocataires est reparti à la hausse. On comptait, au 31 mai 2009, 9 620 bénéficiaires du RMI et 7 539 allocataires (respectivement +3.2 % et + 7.5 % par rapport à décembre 2008).

Depuis le 1^{er} juin 2009, le RSA a remplacé le RMI. Au 31 mars 2010, la Drôme comptait 12 814 allocataires du RSA, pour une population totale couverte (bénéficiaires et ayants-droit) de près de 26 000 personnes, représentant 5 % de la population drômoise.

Entre juin 2009 et mars 2010, le nombre d'allocataires du RSA a augmenté de 15 %.

Parmi ces personnes, 74 % bénéficient d'un RSA socle (ex minima social) total ou partiel, et 26 % d'un RSA activité (complément de revenu).



Sources CAF

Le budget prévisionnel pour 2010 consacré au versement des allocations RSA est d'un peu plus de 50 000 000 €.

Depuis 5 ans, le Département a mené une politique d'insertion autour de deux axes majeurs qui visent à la fois un effet levier pour stimuler le retour à l'emploi des bénéficiaires du RMI et un accompagnement de proximité, adapté à la diversité des situations individuelles.

Pour mettre en œuvre cette politique exigeante, 5 Commissions locales d'insertion agissent sur les 5 bassins de vie du département : Drôme des collines-Royans-Vercors, Grand Valentinois, Vallée de la Drôme, Montélimar-Marsanne-Dieulefit et Tricastin-Baronnies. L'évaluation partagée a montré toute l'importance de ces commissions, pilotées par des Conseillers généraux. Leur rôle d'animation du réseau d'acteurs locaux de l'insertion doit être renforcé.

D'autres éléments d'analyse ressortent des travaux d'évaluation

L'accompagnement joue un rôle fondamental pour les bénéficiaires.

L'accompagnement doit être individualisé et se situer le plus en amont possible du parcours d'insertion. Il comprend deux temps essentiels : l'accompagnement « vers » et l'accompagnement « dans ».

Le premier comprend de plus en plus l'aide aux démarches administratives. Il s'avère notamment indispensable lorsque la personne a des problèmes **d'illettrisme**. De même, dans le domaine du **logement**, les Ateliers de recherche logement (ARL) ont vocation à faire prendre conscience des droits et devoirs du locataire et à aider au montage de dossier.

Lorsque le bénéficiaire est en parcours d'insertion professionnelle, il s'agira de résoudre les freins à la prise de poste (problèmes de mobilité, garde d'enfants, santé, illettrisme, logement). **L'accompagnement « vers » l'emploi est aujourd'hui plus adapté et plus professionnel.** Sur les chantiers d'insertion, le référent d'étape travaille en complémentarité avec l'encadrant technique, ce qui permet de tendre à une approche globale (à la fois sociale et professionnelle) de la personne.

Ensuite, le bénéficiaire doit être accompagné de façon continue et non épisodique **tout au long de son parcours** d'insertion. Il convient en effet de maintenir sa motivation et de le mobiliser pour qu'il devienne réellement acteur de son parcours.

Enfin, l'accompagnement ne saurait prendre fin à l'instant T de l'atteinte d'un (des) objectif(s) du parcours d'insertion. Un suivi doit être maintenu. Il s'agit alors de **l'accompagnement dans le logement, l'emploi**, etc. Par exemple, un bénéficiaire venant d'accéder à un logement « classique » doit être accompagné, de façon réactive, dès son entrée dans le logement, afin de limiter les cas de sortie voire d'expulsion aujourd'hui souvent observés.

De même dans le domaine de l'emploi, **un suivi** d'un minimum de six mois **après la prise de poste** du bénéficiaire en entreprise dite « classique » paraît particulièrement pertinent en ce qu'il permet de limiter les ruptures de contrat prématurées.

L'accompagnement doit également signifier une meilleure information du bénéficiaire sur les dispositifs existants, souvent complexes, sur ses droits, ses devoirs mais aussi ses atouts. A ce titre, la participation active des usagers à la conception et à l'amélioration des dispositifs doit être recherchée car elle favorise l'appropriation de leur parcours d'insertion. A Valence, l'organisation d'un Forum des usagers en janvier 2009 et la constitution d'un groupe de travail à son issue sont des initiatives à saluer. Les bénéficiaires sont, en effet, souvent des personnes isolées, et cette expérimentation leur permet de se fédérer, de se constituer en réseau. Une réflexion a commencé pour accroître la cohérence de cette initiative et la diffuser ensuite sur l'ensemble du territoire drômois.

■ Un plan pluriannuel d'action pour 2010-2013

La démarche participative et multi-partenariale choisie pour construire le nouveau Plan départemental d'insertion, a permis de dégager des points forts, des points faibles, de nouvelles orientations et de nouveaux objectifs.

Il vous est donc présenté aujourd'hui un nouveau plan pluriannuel d'insertion (2010-2013). Les moyens d'actions qu'il énumère n'ont pas vocation à constituer une liste exhaustive mais à être évolutifs. De nouvelles actions pourront ainsi voir le jour au cours des quatre prochaines années afin que la politique départementale d'insertion reste toujours au plus près des publics en s'adaptant à leurs besoins.

A decorative graphic consisting of four horizontal rows of small, light-colored dots, positioned above the main title.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

orientation n°1

p. 12

**animer le pilotage du dispositif et
organiser l'articulation des acteurs**

orientation n°2

p.12

**favoriser l'accès aux droits et encourager
la participation citoyenne des usagers**

orientation n°3

p.13

renforcer le lien avec le monde de l'économie

orientation n°4

p.13

contrôler, évaluer, communiquer

animer le pilotage du dispositif et organiser l'articulation des acteurs

Objectifs

Objectif 1 :
Rénover l'articulation entre
les niveaux politique
et opérationnels central
et territorial

Objectif 2 :
Fédérer les acteurs
et animer le réseau

Objectif 3 :
Formaliser des outils
de travail communs pour
améliorer la qualité de la
prise en charge de l'utilisateur

En sa qualité de chef de file de l'insertion, le Département a un rôle d'impulsion en direction des autres acteurs d'une politique publique d'insertion.

Le Programme Départemental d'Insertion reste prévu par la loi portant généralisation du RSA. Comme auparavant, il est l'outil de la politique conduite par le Département en matière d'insertion mais s'inscrit désormais dans un service plus large, partagé, formalisé par le Pacte Territorial pour l'Insertion¹. Le PDI recense les moyens que le Département souhaite mobiliser pour appliquer la politique d'insertion qu'il définit.

Pour mettre en œuvre son programme d'actions, le Département fait appel à un certain nombre d'acteurs locaux, issus de domaines divers mais contribuant tous à l'inscription des bénéficiaires dans un parcours d'insertion.

Le Département a en charge, à ce titre, de coordonner l'action des uns et des autres afin d'optimiser les modalités d'intervention et de garantir la fluidité des parcours des personnes.

Cela se traduit d'abord par la nécessité de rénover l'articulation des niveaux politique et administratif internes afin de mieux fédérer les acteurs et d'animer un réseau tourné vers la proximité.

favoriser l'accès aux droits et encourager la participation citoyenne des usagers

Objectifs

Objectif 4 :
Développer les liens entre
professionnels et
notamment professionnels
de l'action sociale et de
santé

Objectif 5 :
Faciliter l'accès aux droits

Objectif 6 :
Encourager la mobilisation
citoyenne des usagers

Si la loi sur le RSA réaffirme le Département dans le rôle chef de file de l'insertion et le positionne comme coordonnateur de l'action des différents partenaires en responsabilité dans ce secteur, il n'en reste pas moins chef de file de l'action sociale sur son territoire. Ainsi, il a mis en place et soutient des actions d'accompagnement pour l'insertion sociale des bénéficiaires les plus vulnérables et les plus éloignés de l'emploi : actions liées aux problématiques de mobilité, à la recherche et au maintien dans le logement, à l'accès à la santé, à la lutte contre l'illettrisme...

Ces actions doivent être poursuivies car le Département est l'acteur de proximité pour les bénéficiaires des minima sociaux. Cette nécessaire proximité s'incarne également, notamment sur un territoire vaste et à dominante rurale, dans le maintien d'un service public local de qualité.

Par ailleurs, si la loi sur le RSA rend la participation des usagers obligatoire au travers des équipes pluridisciplinaires, la loi de 2002 sur la participation citoyenne des usagers, notamment au sein des établissements médico-sociaux, visait d'autres objectifs. Le Département a commencé à travailler cette question en associant ponctuellement les usagers à ses réflexions et en les mobilisant au travers de forums.

renforcer le lien avec le monde de l'économie

La loi portant sur la généralisation du RSA, dans son volet consacré à l'insertion professionnelle, confie au Service public de l'emploi la responsabilité de l'accompagnement vers l'emploi. Le Département a organisé le nouveau dispositif d'accompagnement et de contractualisation en intégrant ce nouveau contexte et en concentrant ses moyens sur l'accompagnement social.

Pôle emploi a donc intégré le premier cercle des opérateurs du dispositif RSA et la Région est mobilisée au titre des compétences « formation professionnelle » afin que les bénéficiaires du RSA aient un accès renforcé à leur offre de services respective.

Le Département, dans son rôle de chef de file, accompagne l'organisation et la mise en oeuvre du dispositif y compris dans sa dimension « accompagnement professionnel » et favorise la mobilisation des moyens de droit commun du Service public de l'emploi et de la formation.

A ce titre, il facilite les mises en réseau ainsi que le montage d'actions.

Objectifs

Objectif 7 :

Favoriser les réseaux d'employeurs et leurs liens avec les Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

Objectif 8 :

Outils et appuyer les employeurs dans leurs démarches de recrutement et d'intégration

Objectif 9 :

Développer l'autonomie et la capacité d'adaptation des bénéficiaires demandeurs d'emploi

Objectif 10 :

Encourager l'insertion par la commande publique

contrôler, évaluer, communiquer

Il s'agit là du triptyque qui préside à l'ensemble des politiques portées par le Département de la Drôme. Il est garant d'une action transparente et respectueuse des principes de bonne gestion des fonds publics. Il contribue, par ailleurs, à légitimer les actions menées et les usagers pour lesquels elles sont conduites.

Objectifs

Objectif 11 :

Constituer un groupe de travail expert et des outils d'évaluation

Objectif 12 :

Construire un dispositif de communication clair, facilement mobilisable et adapté aux différents interlocuteurs du dispositif

Objectif 13 :

Maintenir la vigilance sur le contrôle des financements publics

A decorative graphic consisting of four horizontal rows of small, light-colored dots, positioned above the main title.

DESCRIPTIF DES OBJECTIFS

orientation 1

p. 16

Animer le pilotage du dispositif et organiser l'articulation des acteurs

Objectif 1 : Rénover l'articulation entre les niveaux politique et opérationnels central et territorial

Objectif 2 : Fédérer les acteurs et animer le réseau

Objectif 3 : Formaliser des outils de travail communs pour améliorer la qualité de la prise en charge de l'utilisateur

orientation 2

p. 18

Favoriser l'accès aux droits et encourager la participation citoyenne des usagers

Objectif 4 : Développer les liens entre professionnels et notamment professionnels de l'action sociale et de santé

Objectif 5 : Faciliter l'accès aux droits

Objectif 6 : Encourager la mobilisation citoyenne des usagers

orientation 3

p. 20

Renforcer le lien avec le monde de l'économie

Objectif 7 : Favoriser les réseaux d'employeurs et leurs liens avec les Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

Objectif 8 : Outiller et appuyer les employeurs dans leurs démarches de recrutement et d'intégration

Objectif 9 : Développer l'autonomie et la capacité d'adaptation des bénéficiaires demandeurs d'emploi

Objectif 10 : Encourager l'insertion par la commande publique

orientation 4

p. 22

Contrôler, évaluer, communiquer

Objectif 11 : Constituer un groupe de travail expert et des outils d'évaluation

Objectif 12 : Construire un dispositif de communication clair, facilement mobilisable et adapté aux différents interlocuteurs du dispositif

Objectif 13 : Maintenir la vigilance sur le contrôle des financements publics

Orientation 1

Animer le pilotage du dispositif et organiser l'articulation des acteurs

Objectif 1

Rénover l'articulation entre les niveaux politique et opérationnels central et territorial

Au sein du Département, plusieurs niveaux d'action interagissent : les niveaux politique et administratif, puis un niveau central et un niveau territorial au sein de l'organisation administrative.

L'organe politique a pour mission de définir une politique publique qui structure ses principes d'intervention. L'organe administratif central doit traduire cette politique en une feuille de route claire, qui constituera le socle du service départemental. Il doit en outre outiller les territoires pour des modalités d'intervention harmonieuses et équitables. L'organe administratif territorial enfin est le lieu de la déclinaison opérationnelle des orientations politiques, celui où le service doit être rendu à l'utilisateur. Chaque territoire dispose d'un environnement et d'un contexte partenarial et socio-économique spécifique dont il faut pouvoir tenir compte dans sa mission de mise en œuvre concrète des politiques.

Aussi, il est impératif de poser le principe de l'existence d'un degré d'autonomie du territoire CLI afin de permettre, dans le cadre des orientations départementales, d'adapter les modalités d'intervention aux spécificités du territoire.

Les modalités de la communication interne entre les différents niveaux en compétence devront être formalisées dans un souci constant d'unité des critères et des principes garantissant ainsi une équité de traitement des bénéficiaires sur tout le territoire drômois.

Ces échanges permettront par ailleurs d'assurer une veille des besoins des usagers et d'utiliser cette observation pour améliorer l'adaptabilité des services proposés.

Moyens d'action

- proposer des orientations et des pratiques adaptables, respectueuses des principes d'équité et de proximité
- redéfinir le rôle et les missions de chaque organe : organe politique départemental ; organe administratif central (siège) ; organe administratif territorial (CLI)
- renforcer le rôle des CLI, organe de coordination des acteurs et de décision quant aux situations individuelles prises en charge
- préciser le degré d'autonomie des CLI
- formaliser les échanges descendants et ascendants

Objectif 2

Fédérer les acteurs et animer le réseau

L'ampleur du champ de l'insertion (du social au professionnel en passant par les apprentissages, formations, accès aux droits...) implique une multiplicité de professionnels, spécialisés sur des domaines spécifiques de ce vaste champ et complémentaires dans leur technicité et leur pratique.

L'importance qu'accordait le Département de créer une synergie autour de la personne afin de lui offrir un service le plus lisible possible s'est vue renforcée par la règle du référent unique posée par le dispositif RSA. Ceci implique un étroit travail de réseau et d'inter-connaissance.

Au delà, il s'agit également de mobiliser les acteurs locaux, d'impulser des réflexions communes et des échanges entre professionnels, de susciter la création de réseaux au niveau local et de proposer aux différents acteurs une rationalisation des instances existantes pour une meilleure lisibilité des dispositifs qui cohabitent sur des thématiques similaires.

Moyens d'action

- maintenir la CLI, instance technique, comme lieu ressources et de mise en réseau pour les professionnels
- animer ce réseau par des journées de communication, de réflexion et des temps de rencontre, adaptés au public visé (professionnels de l'action sociale, employeurs, donneurs d'ordre publics...)
- favoriser la rationalisation des différentes instances partenaires existantes
- diffuser un schéma présentant les différentes instances partenaires du dispositif
- développer la CLI comme lieu de l'animation politique du territoire, avec une présidence portée par un Conseiller général

Objectif 3

Formaliser des outils de travail communs pour améliorer la qualité de la prise en charge de l'usager

La nécessité d'un travail en réseau et le rôle d'animateur que le Département doit y tenir, doit être complété et renforcé par l'organisation d'une mutualisation des connaissances sur l'actualité des politiques et de l'offre d'insertion à disposition entre les différents acteurs. Pour cela, il revient au Département de proposer à ses agents ainsi qu'à ses partenaires une boîte à outils facilement repérable, mobilisable et actualisée pour chacun de ses territoires d'intervention.

Par ailleurs, le RSA, par ses objectifs et dans son texte, exige la mise en place d'organisations et de procédures nouvelles dans la prise en charge de l'usager et la mise en place de nouvelles procédures. Il est impératif que celles-ci soient construites en partenariat et en complémentarité. Elles doivent être appréhendées et utilisées de façon homogène par l'ensemble des acteurs locaux pour une articulation pertinente et efficace de leur action. Cela permettra de garantir également une équité de traitement à l'usager quel que soit son lieu de résidence. Afin de vérifier que les objectifs qui président à cette organisation soient respectés, un dispositif de veille sur les nouveaux fonctionnements doit être mis en place. Il permettra de contrevenir à toute dérive ou contre-sens et de modifier ou faire évoluer des outils en tant que de besoin.

Moyens d'action

- mettre en place un extranet recensant l'offre d'insertion départementale et par territoire, en assurer la mise à jour
- créer des entrepôts de données permettant les échanges d'informations sécurisés
- mettre en place un groupe de veille sur les nouveaux outils RSA (commission d'orientation ; équipe pluridisciplinaire ; Contrat d'engagements réciproques ...)
- créer un ou deux groupes de travail pluridisciplinaires et représentatifs de l'ensemble du territoire drômois afin de définir et de généraliser les expériences remarquables : outils, pratiques, actions collectives...
- diversifier les modes d'intervention des professionnels
- développer une culture commune aux différents acteurs de proximité

Orientation 2

Favoriser l'accès aux droits et encourager la participation citoyenne des usagers

Objectif 4

Développer les liens entre professionnels et notamment professionnels de l'action sociale et de santé

L'accès à la santé et aux soins reste une difficulté majeure dans un parcours d'insertion, et son absence se révèle bloquante de toute autre démarche. Les difficultés du public vulnérable à prendre en compte sa santé ont fait l'objet de nombreuses études et se vérifient partout.

La santé est un élément essentiel dans un parcours puisqu'elle touche à l'intimité de l'individu. Elle est souvent un sujet tabou pour l'usager et l'instauration d'une relation de confiance est généralement nécessaire pour déclencher une démarche de soins. Pour ce faire, une articulation étroite entre les différents professionnels est impérative afin d'accompagner, d'encourager et de faciliter la réalisation desdites démarches par l'usager.

Par ailleurs, les discriminations en direction du public en insertion restent vigoureuses et les refus de soins tout autant.

Moyens d'action

- définir un référentiel contrat de santé
- engager une réflexion partenariale sur la question des refus de soins
- développer des réseaux de médecins de ville et sensibiliser les médecins traitants
- encourager la transversalité entre services et professionnels du Département (infirmières / assistantes sociales ; insertion/MDPH ; contrat santé, pratiques et outils confiance)
- institutionnaliser les partenariats existants : en établissant un état des lieux des réseaux de santé, aujourd'hui essentiellement informels basés sur les connaissances interpersonnelles

Objectif 5

Faciliter l'accès aux droits

La démarche d'insertion dans le cadre du RSA, minima social, ne peut revêtir de sens sans un accès aux droits optimal, simple et facilement mobilisable par l'ensemble de la population, y compris la plus vulnérable.

L'ensemble du dispositif d'insertion doit donc être construit à partir de ces éléments. Sans accès aux droits, le parcours d'insertion se révélera long, complexe, cahotique, et ne permettra pas d'atteindre l'objectif visé par l'ensemble des politiques d'action sociale : permettre aux personnes d'accéder à l'autonomie.

Il doit donc prendre en compte les réalités du public, au regard de ses potentiels, de ses difficultés et de l'environnement dans lequel il évolue (situation géographique, offre de services...)

La prise de conscience par un usager de ses difficultés peut être longue pour diverses raisons (déli, honte, peur de savoir...) et retarde d'autant la formulation précise du besoin et sa prise en considération dans le parcours d'insertion. Il apparaît nécessaire de proposer des outils qui permettent de respecter le rythme des personnes tout en les conduisant à se saisir de leurs difficultés.

L'accès aux droits passe d'abord par une bonne connaissance des outils existants pour les personnes et une

bonne connaissance des besoins des personnes pour les professionnels.

Ces deux prérequis permettent ensuite une orientation pertinente, efficace et un accompagnement adapté pour l'utilisateur. Un parcours lisible et facilement mobilisable par l'utilisateur garantit une meilleure implication de celui-ci dans ses démarches et une meilleure appréhension des enjeux pour lui.

Moyens d'action

- **maintenir une offre de service de proximité pour les outils essentiels à l'insertion sociale des publics : ateliers savoir de base ; permanences d'information, écrivains publics, infirmière de CLI ...**
- **sensibiliser les professionnels au repérage de difficultés infamantes ou stigmatisantes (discrimination, illettrisme, addiction, problèmes de santé...)**
- **développer les actions de prévention**
- **développer la mixité des publics (sexuelle, statutaire, âge...) dans les différentes actions collectives et les actions d'insertion**

Objectif 6

Encourager la mobilisation citoyenne des usagers

Si la loi sur le RSA prévoit la participation des usagers, elle n'en délimite pas les contours. Seule leur association à « l'équipe pluridisciplinaire » est légalement organisée. La loi de 2002 fixe, quant à elle, des objectifs plus précis quant aux modalités et finalités de la participation des usagers. Ils prennent part à la gouvernance de l'établissement qui les accueille, afin de les associer à la vie de l'établissement, de les responsabiliser, de leur proposer un service adapté à leurs besoins.

Les usagers accordent de l'intérêt à être consultés sur les actions mises en place pour les accompagner dans leur parcours d'insertion. Ainsi, les usagers ayant participé aux travaux du PDI 2010/2013 sont prêts à être associés à l'élaboration du plan d'actions et à l'évaluation d'actions au niveau local.

Par ailleurs, la mobilisation des usagers au travers d'actions collectives par exemple se révèle être le plus souvent un levier dans leur parcours d'insertion : elle influe sur l'estime de soi et la capacité à participer, interagir et proposer. Elle permet en outre le développement d'une solidarité entre usagers et par là-même le rétablissement de liens sociaux.

Moyens d'action

- **généraliser les accueils collectifs à l'entrée dans le dispositif RSA. Ceux-ci permettent, outre une meilleure information et une compréhension du dispositif et du fonctionnement des différents acteurs locaux de l'insertion, une déculpabilisation des personnes intégrant un dispositif d'aide sociale. Les temps d'échanges et de partage d'expériences offerts dans ce cadre permettent une prise de conscience des besoins et des points forts ainsi qu'une prise en charge précoce dans le cadre d'un accompagnement adapté**
- **faciliter le développement de groupes d'usagers**
- **associer les usagers à l'évaluation des actions locales**
- **développer la participation des publics en insertion aux actions collectives**

Orientation 3

Renforcer le lien avec le monde de l'économie**Objectif 7****Favoriser les réseaux d'employeurs et leurs liens avec les Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)**

Afin de ne pas multiplier les initiatives et les sollicitations des entreprises, il s'agit de s'appuyer sur les réseaux d'entreprises existants et faire tomber les représentations contre-productives que portent chacun des deux mondes sur l'autre. Il convient de mutualiser les moyens et plans d'actions déjà engagés sur ce champ d'intervention. Il est proposé d'inclure un regard spécifique RSA dans les actions déployées notamment par Pôle emploi.

Moyens d'action

- développer les réseaux d'employeurs et les actions d'information en direction des entreprises (en particulier des cadres intermédiaires).
- mettre en place des interfaces insertion / entreprises, organiser des actions de tutorat et expérimenter des actions innovantes
- impulser et accompagner la mise en place de liens entre les SIAE et les réseaux d'entreprises ; optimiser les résultats en terme de sorties « emploi » du public en insertion dans les SIAE.
- Participer à la consolidation de la situation économique des SIAE

Objectif 8**Outils et appuyer les employeurs dans leurs démarches de recrutement et d'intégration**

Les difficultés d'ordre social, le faible niveau de formation et de qualification, souvent rencontrés chez les bénéficiaires du RSA, exigent la mise en œuvre d'un accompagnement renforcé. Celui-ci doit permettre non seulement de consolider le travail réalisé lors des phases d'élaboration et de vérification du projet, mais également celui réalisé lors des phases essentielles que sont celles du recrutement et de l'intégration dans l'emploi. Il s'agit ainsi de permettre au bénéficiaire du RSA et à l'employeur de consacrer leur énergie à l'adaptation au poste de travail.

Moyens d'action

- faciliter l'articulation entre l'accompagnement pré-professionnel (élaboration et validation d'un projet professionnel) et l'accompagnement professionnel (recherches d'emploi). Les différents intervenants doivent agir de concert de manière à permettre aux bénéficiaires et aux entreprises de bénéficier d'une offre de service coordonnée
- organiser un accompagnement adapté pour les salariés en contrat aidé. Le contrat unique d'insertion est un outil d'aide à l'insertion pertinent. L'organisation d'un accompagnement

socio-professionnel renforcé favorise l'accès à l'emploi en facilitant notamment le lien avec le monde de l'entreprise

- encourager la mobilisation des outils de droit commun facilitant l'intégration (aide au tutorat, immersion et pour la formation (convention Pôle emploi) et la qualification (contrat de professionnalisation...))
- maintenir la contribution du Département au déploiement des contrats aidés

Objectif 9

Développer l'autonomie et la capacité d'adaptation des bénéficiaires demandeurs d'emploi

L'accès à l'emploi passe nécessairement par un travail d'évaluation (identification des compétences et savoir-faire...) puis d'élaboration et de consolidation (ou validation) du projet professionnel. Pour cela, la mobilisation optimale des outils et prestations du Service public de l'emploi, en particulier de Pôle emploi et de ses co-traitants (Cap emploi, APEC, missions locales...) ainsi que ceux de la Région déployés au titre de la formation des demandeurs d'emploi et salariés notamment dans le cadre des CTEF, est indispensable.

Moyens d'action

- favoriser le développement des capacités d'adaptation des bénéficiaires RSA à l'évolution technique et organisationnelle permanente des entreprises
- développer les actions de découverte du monde du travail (stage, immersion...)
- favoriser l'accès à la formation professionnelle
- développer les actions de tutorat post recrutement

Objectif 10

Encourager l'insertion par la commande publique

La commande publique, toutes origines confondues (Etat, Département, communes, communautés de communes, établissements publics), génère une part très importante de l'activité économique locale. Elle constitue un levier pour favoriser l'intégration sociale. Les règles qui la régissent permettent en effet d'inclure des clauses dites « sociales » qui encouragent les entreprises à s'engager dans des actions d'insertion. Le Département a engagé une politique volontariste dans ce domaine.

Moyens d'action

- poursuivre l'application de cette procédure dans les marchés conclus par le Département et ses organismes satellites (sensibilisation et formation des techniciens, notamment)
- encourager les autres donneurs d'ordre publics du territoire à s'engager dans cette voie
- développer les modalités d'application de ce principe : sous-traitance, co-traitance, marchés réservés...

Orientation 4

Contrôler, évaluer, communiquer**Objectif 11****Constituer un groupe de travail expert et des outils d'évaluation**

L'évaluation est une mission complexe si l'on veut juger, au delà de l'adéquation d'une action aux principes qui la sous-tendent, de son efficacité au regard des objectifs visés.

Des données pré-existantes sont à exploiter et des outils à créer pour une observation pertinente et simplifiée dans sa mise en œuvre.

Moyens d'action

- définir les principes et modalités de l'évaluation (participation des usagers ; locale et départementale...)
- définir des indicateurs au regard des objets de l'évaluation
- créer et développer les outils de l'évaluation. Pour une évaluation facilitée, élaboration de tableaux de bords à appliquer sur les différents niveaux d'évaluation.

Objectif 12**Construire un dispositif de communication clair, facilement mobilisable et adapté aux différents interlocuteurs du dispositif (usagers ; acteurs locaux professionnels, associations, donateurs d'ordre publics, entrepreneurs...)**

Le complément nécessaire au développement d'outils de travail communs est une meilleure lisibilité de la politique du Département et du résultat des actions qu'il mène, à la fois pour ses partenaires mais aussi pour les usagers et l'ensemble des Drômois. Sa communication doit être adaptée, dans ses modalités et dans sa formulation, à l'ensemble de ces interlocuteurs.

Moyens d'action

- élaborer en commun des outils simples et réguliers d'information à destination des partenaires
- adapter et vulgariser le vocabulaire utilisé
- cibler les canaux et les outils de communication destinés au public des bénéficiaires

Objectif 13

Maintenir la vigilance sur le contrôle des financements publics

Les actions développées dans le précédent PDI faisaient l'objet d'une évaluation bi-annuelle, au regard d'indicateurs, d'objectifs et de principes d'intervention. Cette orientation répond à la nécessité d'efficience de nos dispositifs et d'optimisation des moyens mobilisés. Elle permet de vérifier l'adéquation de l'offre proposée aux besoins des personnes et éventuellement de l'adapter, la modifier, la supprimer si tel n'est pas le cas.

De même les contrôles réguliers des situations individuelles ont pour objectif de préserver la légitimité du dispositif en limitant tout détournement malveillant ou frauduleux.

Moyens d'action

- élaborer des conventionnements objectivés
- réaliser l'évaluation et les bilans des actions développées
- conclure des plans de contrôle avec les organismes payeurs de l'allocation mais également de l'aide à l'employeur de bénéficiaires du RSA



ANNEXES

tableau 1	p. 28
Animer le pilotage du dispositif et organiser l'articulation des acteurs	

tableau 2	p. 29
Favoriser l'accès aux droits et encourager la participation citoyenne des usagers	

tableau 3	p. 30
Renforcer le lien avec le monde de l'économie	

tableau 4	p. 31
Contrôler, évaluer, communiquer	

Table des sigles	p. 31
------------------	-------

Remerciements	p. 32
---------------	-------

Animer le pilotage du dispositif et organiser l'articulation des acteurs

Rénover l'articulation entre les niveaux politique et opérationnels central et territorial	Fédérer les acteurs et animer le réseau	Formaliser des outils de travail communs pour améliorer la qualité de la prise en charge de l'utilisateur
proposer des orientations et des pratiques adaptables, respectueuses des principes d'équité et de proximité	maintenir la CLI comme lieu ressource et de mise en réseau pour les professionnels	mettre en place un extranet recensant l'offre d'insertion départementale par territoire et en assurer la mise à jour
redéfinir le rôle et les missions de chaque organe : organe politique départemental ; organe administratif central (siège) ; organe administratif territorial (CLI)	animer ce réseau par des journées de communication, de réflexion et des temps de rencontre, adaptés au public visé	créer des entrepôts de données permettant les échanges d'informations sécurisés
renforcer le rôle des CLI	favoriser la rationalisation des différentes instances partenaires existantes	mettre en place un groupe de veille sur les nouveaux outils RSA
préciser le degré d'autonomie des CLI	diffuser un schéma présentant les différentes instances partenaires du dispositif	créer un ou deux groupes de travail pluridisciplinaires et représentatifs de l'ensemble du territoire drômois afin de définir et de généraliser les expériences remarquables : outils, pratiques, actions collectives...
formaliser les échanges descendants et ascendants	développer la CLI comme lieu de l'animation politique du territoire, avec une présidence portée par un Conseiller général	diversifier les modes d'intervention des professionnels
		développer une culture commune aux différents acteurs de proximité

Favoriser l'accès aux droits et encourager la participation citoyenne des usagers

Développer les liens entre professionnels et notamment professionnels de l'action sociale et de santé	Faciliter l'accès aux droits	Encourager la mobilisation citoyenne des usagers
définir un référentiel contrat de santé	maintenir une offre de service de proximité pour les outils essentiels à l'insertion sociale des publics	généraliser les accueils collectifs à l'entrée dans le dispositif RSA
engager une réflexion partenariale sur la question des refus de soins	sensibiliser les professionnels au repérage de difficultés infamantes ou stigmatisantes	faciliter le développement de groupes d'usagers
développer des réseaux de médecins de ville et sensibiliser les médecins traitants	développer les actions de prévention	associer les usagers à l'évaluation des actions locales
encourager la transversalité entre services et professionnels du Département	développer la mixité des publics dans les différentes actions collectives et les actions d'insertion	développer la participation des publics en insertion aux actions collectives
institutionnaliser les partenariats existants en établissant un état des lieux des réseaux de santé		

Renforcer le lien avec le monde de l'économie

Favoriser les réseaux d'employeurs et leurs liens avec les Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)	Outiller et appuyer les employeurs dans leurs démarches de recrutement et d'intégration	Développer l'autonomie et la capacité d'adaptation des bénéficiaires demandeurs d'emploi	Encourager l'insertion par la commande publique
développer les réseaux d'employeurs et les actions d'information en direction des entreprises	faciliter l'articulation entre l'accompagnement pré-professionnel et l'accompagnement professionnel	favoriser le développement des capacités d'adaptation des bénéficiaires RSA à l'évolution technique et organisationnelle permanente des entreprises	poursuivre l'application de cette procédure dans les marchés conclus par le Département et ses organismes satellites
mettre en place des interfaces insertion / entreprises	organiser un accompagnement adapté pour les salariés en contrat aidé.	développer les actions de découverte du monde du travail	encourager les autres donneurs d'ordre publics du territoire à s'engager dans cette voie
impulser et accompagner la mise en place de liens entre les SIAE et les réseaux d'entreprises	encourager la mobilisation des outils de droit commun facilitant l'intégration et la qualification	favoriser l'accès à la formation professionnelle	développer les modalités d'application de ce principe : sous-traitance, co-traitance, marchés réservés...
participer à la consolidation de la situation économique des SIAE.	maintenir la contribution du Département au déploiement des contrats aidés	développer les actions de tutorat post recrutement	

Contrôler, évaluer, communiquer

Constituer un groupe de travail expert et des outils d'évaluation	Construire un dispositif de communication clair, facilement mobilisable et adapté aux différents interlocuteurs du dispositif	Maintenir la vigilance sur le contrôle des financements publics
définir les principes et modalités de l'évaluation	élaborer en commun des outils simples et réguliers d'information à destination des partenaires	élaborer des conventionnements objectifs
définir des indicateurs au regard des objets de l'évaluation	adapter et vulgariser le vocabulaire utilisé	réaliser l'évaluation et les bilans des actions développées
créer et développer les outils de l'évaluation. Pour une évaluation facilitée, élaboration de tableaux de bords à appliquer sur les différents niveaux d'évaluation.	cibler les canaux et les outils de communication destinés au public des bénéficiaires	conclure des plans de contrôle avec les organismes payeurs de l'allocation mais également de l'aide à l'employeur de bénéficiaires du RSA

Table des sigles

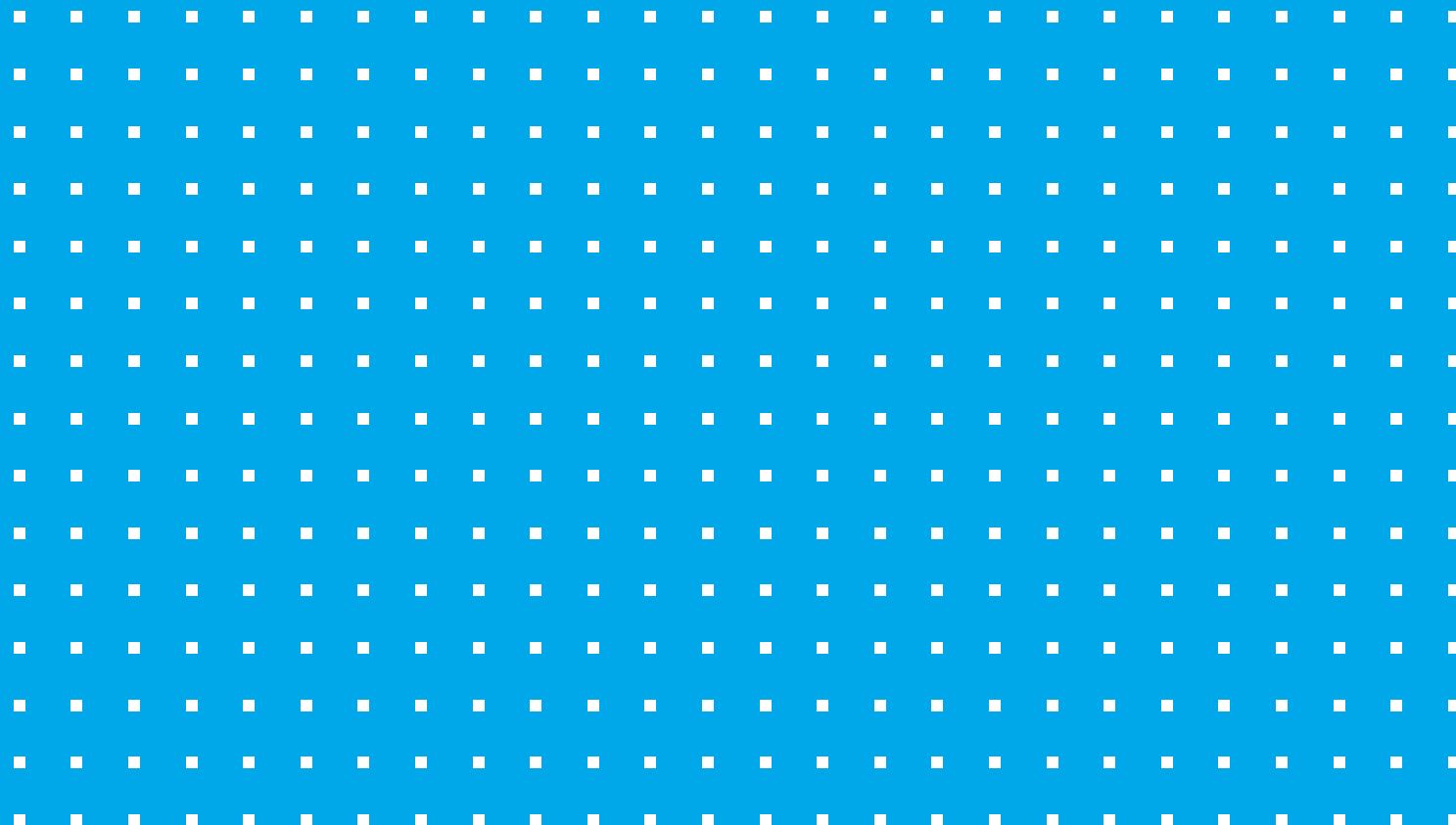
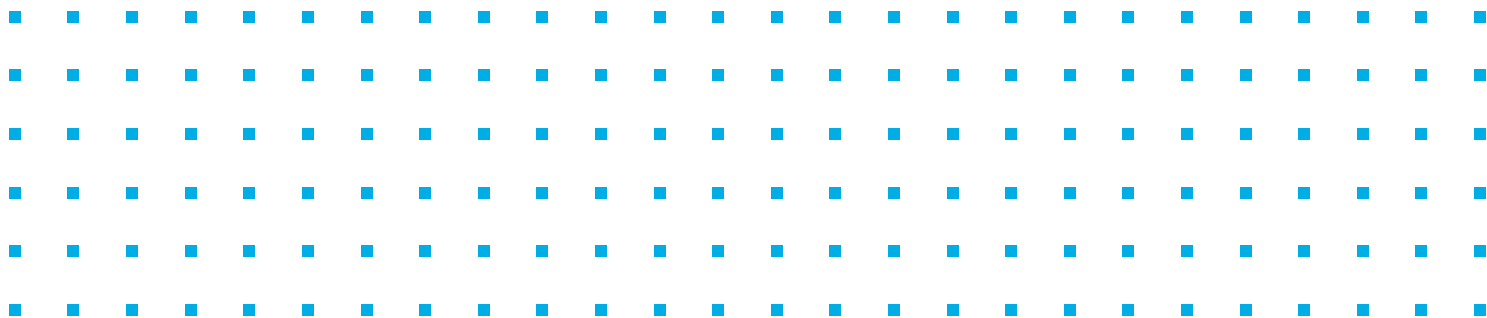
API	Allocation parent isolé
ARL	Atelier de recherche logement
APEC	Association pour l'emploi des cadres
CAF	Caisse d'allocations familiales
CCAS	Centre communal d'action sociale
CLI	Commission locale d'insertion
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CTEF	Contrat territorial emploi formation
DDICS	Direction départementale interministérielle de la cohésion sociale
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
MSA	Mutuelle sociale agricole
OPCA	Organisme paritaire collecteur agréé
PDI	Plan départemental d'insertion
PE	Pôle emploi
PLIE	Plan local pour l'insertion et l'emploi
PTI	Pacte territorial pour l'insertion
RMI	Revenu minimum d'insertion
RSA	Revenu de solidarité active
SIAE	Structure d'insertion par l'activité économique

Remerciements

Le Département de la Drôme tient à remercier l'ensemble de ses partenaires pour leur implication et leur travail :

ADAAR
ADCAVL
AFEC
AFPA
AIRE
AIVS
ANCRE
ASSOCIATION FAMILIALE INTERCOMMUNALE
AUBE NOUVELLE
BÉNÉFICIAIRES DU RSA VALENCE ET SUD DRÔME
CAF
CAPE
CAPEB
CENTRE RESSOURCES DRÔME-ARDÈCHE
CHAMBRE DES MÉTIERS MONTELMAR
DDCS
DIACONAT REGAIN
DIRECCTE
DRÔME INSERTION
ENTRAIDE PROTESTANTE
FÉDÉRATION DU BTP DRÔME-ARDÈCHE MEDEF
FERME DE COCAGNE
IEDV
IFRA
IS FORMATION
MOBILITÉ 07-26
MSA
PLATEFORME D'INSERTION
PLIE VALENTINOIS
PÔLE EMPLOI
RÉGIE DE QUARTIER VALENCE
UDHAJ

Maquette : Pascal Challier
Photos couverture : Francis Rey, Département de la Drôme
Impression : Service reprographie du Département de la Drôme
Édition : juin 2010



– LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

Direction des Solidarités

13, avenue Maurice Faure

BP 1132

26011 Valence cedex

04 75 79 70 00

www.ladrome.fr